



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 171

Question orale n° 129

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les travaux d'amélioration de la RN 171. La route nationale 171 relie deux axes majeurs de la RN 137 Rennes-Nantes (autoroute des estuaires) et Nantes-Vannes. Cette section de 30 kilomètres est particulièrement dangereuse et traverse trois agglomérations : La Grignonais, Blain et Bouvron. Des travaux de sécurité ont été réalisés fin 2006 avec la rectification des virages de « Borsac » sur la commune de Bouvron. En cet automne 2007, des travaux d'aménagement et de sécurité viennent d'être engagés entre la « Moëze » et la Croix Blanche » sur la commune de Bouvron en partenariat avec la région et le département. Ils se poursuivront avec la réalisation d'un rond-point à la Croix-Blanche et les travaux de la déviation de Bouvron. La question concerne plus précisément la section entre Nozay et Blain et la nécessité de programmer, en partenariat financier avec la région et le département de Loire-Atlantique, d'une part la réalisation d'un rond-point aux intersections de la RN 171 et de la RD 35, et d'autre part un créneau de dépassement entre le Grignonais et Blain. Cette section routière dessert le trafic routier de la Bretagne vers la Basse-Loire. L'augmentation du trafic, le mauvais état de la chaussée et le nombre de poids lourds et de convois exceptionnels rendent urgent le programmation dès 2008 de ce rond-point et de ce créneau de dépassement, prévu et programmé dans l'enquête d'utilité publique réalisée il y a quelques années.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENTS DE LA RN 171 EN LOIRE-ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question, n° 129, relative aux aménagements de la RN 171 en Loire-Atlantique.

M. Michel Hunault. Tout d'abord, je tiens à remercier M. le secrétaire d'État de s'être déplacé personnellement pour répondre aux questions relevant de son département.

Je souhaite l'interroger sur la route nationale 171, et plus particulièrement sur la section reliant deux grands axes - Nantes-Rennes et Nantes-Vannes -, et située entre Nozay et Blain. Alors que l'État vient d'engager, en partenariat avec le département et la région, des travaux d'aménagement sur cette route, entre le lieu-dit La Moëze et Bouvron, un tronçon, long de vingt-cinq kilomètres, reste d'une grande dangerosité.

Si la question de mon collègue élu d'Ancenis montre que des améliorations sont encore nécessaires sur le réseau routier et autoroutier de Loire-Atlantique, aujourd'hui, on peut considérer que les grands chantiers sont réalisés. Reste cette section, qui est courte, mais dangereuse. Il est indispensable d'engager des travaux de mise en conformité - notamment de hors gel -, de construire un rond-point de sécurité à l'intersection de la RN 171 et de la départementale 35, au lieu-dit Pirudel, sur la commune de la Grignonais, et de réaliser un créneau de dépassement entre Blain et Nozay. Cette section, que 800 poids lourds empruntent tous les jours, dessert en effet la Basse-Loire depuis la Bretagne.

Au nom de toute la population et des élus, je demande qu'une tranche de travaux soit réalisée dès cette année dans le prolongement de ceux qui viennent d'être engagés entre la Moëze et Bouvron.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Dans le cadre de l'ancien système de contractualisation - c'est-à-dire du contrat de plan État-région -, des travaux sur la route nationale 171 ont commencé sur la section entre Savenay et l'Hôtel-de-France. Cette section a été jugée prioritaire par l'État et les collectivités territoriales, et un montant de près de 21 millions d'euros y est consacré. Ces travaux incluent la réalisation d'un créneau de dépassement dans le projet d'aménagement de la déviation de Bouvron. En revanche, le créneau de dépassement entre La Grigonnais et Blain ne figurait pas dans le contrat de plan. Son financement pourrait être recherché dans le cadre des futurs programmes de développement et de modernisation des itinéraires, qui prendront le relais des volets routiers des contrats de plan et s'ajouteront aux contrats de projet. Nous sommes en train, avec Jean-Louis Borloo, d'évaluer les montants nécessaires et de fixer les priorités de ces PDMI à partir des observations des préfets. Je note qu'à vos yeux, monsieur Hunault, ce tronçon est prioritaire. J'essaierai de vous donner satisfaction dans la mesure du possible.

Quant à l'intersection entre la RN 171 et la RD 35, elle a fait l'objet d'un diagnostic de sécurité, et on n'y a déploré qu'un seul accident mortel en cinq ans - toujours de trop, bien sûr. Elle n'a donc pas été identifiée comme anormalement dangereuse, et n'entre donc pas dans les priorités actuelles d'aménagement. Toutefois, si vous avez des informations ou des arguments qui pourraient faire changer l'avis de mes services sur ce point, je suis tout à fait prêt à les entendre.

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Le ministre chargé des transports sera bien entendu invité à l'inauguration des travaux actuellement en cours sur la RN 171, ce qui accélérera peut-être leur réalisation...

Je prends bonne note que ce tronçon pourra être inscrit dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires, en concertation avec le département et la région. Mais j'insiste sur la nécessité de construire un rond-point à l'intersection de la D 35 et de la RN 171. Il y a une dizaine d'années, j'avais fait la même démarche pour l'Hôtel-de-France. La construction d'un rond-point a permis d'éviter bien des drames. Dans l'intérêt de la sécurité routière, il convient de donner suite à ce nouveau projet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 129

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 625

Réponse publiée le : 30 janvier 2008, page 559

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2008